



## **RAPPORT FINANCIER**

### **Exercice Comptable 2020-2021**

Ma fonction de Trésorier de la Fédération me confère la prérogative de vous présenter la synthèse des comptes financiers pour l'exercice 2020-2021.

La comptabilité reste un principe incontournable de toute activité. C'est l'image au 30 Juin de la santé financière de votre Fédération. Comme vous le rappelle chaque année Monsieur Roucoux notre Expert-Comptable.

Les comptes annuels 2018-2019, font apparaître  
un résultat net positif de + **40 880€**

L'exercice 2020-2021 a été marqué par le coût des dégâts qui avoisinent toujours les 400 000€ sans les honoraires et expertises.

Dans ce bilan, il est à noter que le pôle environnement rapporte près de 200 000€.

Le suivi du poste client très rigoureux permet de diminuer fortement les créances. A cela s'est ajouté une baisse des frais fixes.

C'est une année comptable que je qualifierai de satisfaisante compte tenu des dégâts qui plombent la situation. Et encore, chaque administrateur, chaque personnel de votre Fédération, œuvre au jour le jour pour conserver votre confiance, pour défendre vos intérêts.

Vous trouverez en annexe, le rapport de notre commissaire aux comptes Mr Belhabchi.

## **BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2021-2022**

Conformément à l'article 11 des statuts des Fédérations Départementales des Chasseurs, je vais vous faire part du budget préparé par la Commission des Finances et voté par le Conseil d'Administration.

Pour information, le budget que vous allez voter est transmis à Monsieur Le Préfet.

A cet effet, et sans préjudice des obligations prévues au deuxième alinéa de l'article L. 421-10, le Président fait parvenir au Préfet, à sa demande, toutes informations sur les actions conduites par la Fédération.

Les observations éventuelles du Préfet sont portées, dans les meilleurs délais, à la connaissance du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale de la Fédération.

Vous l'aurez sans doute compris, les efforts, la rigueur, l'anticipation encore, l'innovation toujours, sont toujours Les axes de travail de la structure fédérale.

Il est maintenant nécessaire de rappeler l'article 10 de nos statuts, qui indique :

« L'exercice comptable commence le 1er Juillet et se termine le 30 Juin. »

Ce budget est en tout point conforme aux missions que nous confient la Loi et les textes réglementaires.

**Il a été élaboré et constitué à partir des principes suivants :**

- Cotisation adhérent (timbre fédéral) : 106.50€
- Cotisation à l'hectare par massif :
  - Secteur 1 = 0.60€/ha
  - Secteur 2 = 0.90€/ha
  - Secteur 3 = 1.10€/ha

**Avec un plancher/un minimum de 350€**

**Et**

**Avec un plafond / un maximum de 4 500€**

- Contributions Formule B appelées "services complémentaires" font l'objet d'un NOUVEAU barème forfaitaire en 2019-2020 de :

**10 € par adhérent**

Les cotisations Plan de chasse 2021-2022 sont inchangées par rapport à la saison précédente :

**Uniquement pour information**

Chevreuil : **18€**  
Biche / Faon : **80€**  
Cerf / Daguét : **100€**  
Mouflon : **30 €**  
Daim : **39 €**

+15€ de bracelet (dispositif) soit 33€ (-5€ N-1)  
+15€ de bracelet (dispositif) soit 95€ (-20€ N-1)  
+15€ de bracelet (dispositif) soit 115€  
+15€ de bracelet (dispositif) soit 45€  
+15€ de bracelet (dispositif) soit 54€

L'existence d'un permis temporaire 9 jours et d'un permis temporaire 3 jours a pour corollaire les cotisations fédérales réduites suivantes :

Cotisation adhérent 9 j : 30 €  
Cotisation adhérent 3 j : 15 €

**ASSOCIATION FEDERAT° DES CHASSEURS**

*Lieu-Dit Les Evangiles*

*Route de Rustiques*

*11800 BADENS*

*Dossier financier de l'exercice en Euros*

*Période du 01/07/2020 au 30/06/2021*

*Activité principale de l'association : Agriculture*

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

**Fait à LEZIGNAN CORBIERES**

**Le 23/03/2022**

**MESTRE CAROLINE**

**ROUCOUX ERIC**

***ERIC ROUCOUX EXPERT CONSEIL***

*6 RUE HENRI BECQUEREL*

*BP 7*

*11200 LEZIGNAN CORBIERES*

*04 68 27 14 16*

## COMPTES ANNUELS du 01/07/2020 au 30/06/2021

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	1 et 2
- <i>Compte de résultat</i>	3 et 4
- <i>Annexe</i>	5 à 8

***ERIC ROUCOUX EXPERT CONSEIL***

*6 RUE HENRI BECQUEREL*

*BP 7*

*11200 LEZIGNAN CORBIERES*

*04 68 27 14 16*

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	72 036	71 481	556		556		
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains	466 202	203 442	262 760	274 890	12 130	4.41	
	Constructions	1 972 106	588 279	1 383 827	1 453 352	69 525	4.78	
	Installations techniques Matériel et outillage	412 590	364 504	48 086	43 564	4 522	10.38	
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
<b>Immobilisations financières (1)</b>								
Participations et Créances rattachées	12 084		12 084	12 078	6	0.05		
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
<b>Total I</b>	2 935 018	1 227 705	1 707 313	1 783 884	76 571	4.29		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>	71 739	56 740	14 998	21 766	6 768		
	<b>Créances (2)</b>							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	22 687	3 080	19 606	48 167	28 561	59.30	
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	112 024		112 024	63 163	48 860	77.36	
	Valeurs mobilières de placement	994 736		994 736	994 736			
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités	1 869 448		1 869 448	1 507 867	361 581	23.98	
Charges constatées d'avance (2)	55 494		55 494	58 905	3 411	5.79		
<b>Total II</b>	3 126 127	59 821	3 066 306	2 694 605	371 701	13.79		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	6 061 145	1 287 526	4 773 619	4 478 488	295 131	6.59		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		30/06/2021	12	30/06/2020	12	Euros	%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres</b>						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité		2 474 070		2 474 070			
Autres							
Report à nouveau		75 719		81 581	5 863	7.19	
<b>Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)</b>		40 880		5 863	35 018	597.27	
<b>Situation nette (sous total)</b>		2 439 232		2 398 351	40 880	1.70	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement		673 471		696 406	22 935	3.29	
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>		3 112 703		3 094 758	17 945	0.58	
<b>FONDS DÉDIÉS</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés		19 577		24 752	5 175	20.91
<b>Total II</b>		19 577		24 752	5 175	20.91	
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		565 399		281 200	284 199	101.07
	Provisions pour charges		193 998		178 638	15 360	8.60
	<b>Total III</b>		759 397		459 838	299 559	65.14
<b>DETTES (1)</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		191 633		269 256	77 623	28.83
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		89 064		102 911	13 847	13.46
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales		259 603		243 893	15 709	6.44
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		276 691		268 533	8 158	3.04
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance		64 951		14 547	50 404	346.50	
<b>Total IV</b>		881 943		899 141	17 198	1.91	
Ecarts de conversion passif (V)							
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>		4 773 619		4 478 488	295 131	6.59	

(1) Dont à plus d'un an  
Dont à moins d'un an985 631  
1 164

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2021	12	30/06/2020	12	Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Cotisations	1 468 733		1 517 445		48 712	3.21
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	44 264		25 830		18 434	71.37
Ventes de dons en nature			2 756		2 756	100.00
Ventes de prestations de service	430 692		360 923		69 769	19.33
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	127 499		152 027		24 528	16.13
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public	154 755		156 397		1 642	1.05
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	117 690		23 130		94 560	408.81
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	282 898		118 692		164 207	138.35
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	390		5 814		5 423	93.28
<b>Total I</b>	<b>2 626 922</b>		<b>2 363 014</b>		<b>263 908</b>	<b>11.17</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises	89 646		60 674		28 972	47.75
Variation de stock	5 924		2 906		3 019	103.90
Autres achats et charges externes	892 480		914 808		22 328	2.44
Aides financières	82 875		36 051		46 824	129.88
Impôts, taxes et versements assimilés	65 322		79 343		14 020	17.67
Salaires et traitements	657 048		629 073		27 975	4.45
Charges sociales	195 764		274 481		78 717	28.68
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	112 360		128 703		16 343	12.70
Dotations aux provisions	510 683		195 065		315 618	161.80
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	7 841		28 351		20 510	72.34
<b>Total II</b>	<b>2 619 943</b>		<b>2 349 454</b>		<b>270 489</b>	<b>11.51</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>	<b>6 979</b>		<b>13 560</b>		<b>6 581</b>	<b>48.53</b>

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2021	12	30/06/2020	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		6		6		
Autres intérêts et produits assimilés		1 344		2 449	1 105	45.13
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total III</b>		1 350		2 455	1 105	45.02
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		5 161		56 178	51 017	90.81
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total IV</b>		5 161		56 178	51 017	90.81
<b>2. Résultat financier (III-IV)</b>		3 812		53 723	49 911	92.90
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)</b>		3 167		40 163	43 330	107.89
<b>Produits exceptionnels</b>						
Sur opérations de gestion		4 331		13 131	8 800	67.02
Sur opérations en capital		38 436		42 877	4 441	10.36
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
<b>Total V</b>		42 767		56 008	13 241	23.64
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Sur opérations de gestion		4 730		6 299	1 569	24.91
Sur opérations en capital				3 094	3 094	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
<b>Total VI</b>		4 730		9 393	4 663	49.65
<b>4. Résultat exceptionnel (V-VI)</b>		38 037		46 615	8 578	18.40
<b>Participation des salariés aux résultats (VII)</b>						
<b>Impôts sur les bénéfices (VIII)</b>		324		589	265	44.99
<b>Total des produits (I+III+V)</b>		2 671 038		2 421 477	249 561	10.31
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		2 630 158		2 415 614	214 544	8.88
<b>5. EXCEDENT OU DEFICIT</b>		40 880		5 863	35 018	597.27

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	5
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	5
Permanence ou changement de méthodes	5
Informations générales complémentaires	5
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	6
Etat des amortissements	7
Tableau de variation des fonds propres	8
Evaluation des immobilisations corporelles	8
Evaluation des créances et des dettes	8
Produits à recevoir	8
Charges à payer	8

NA = Non Applicable NS = Non significative

## **ANNEXE**

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

Provisions prud'hommes de 550.399 € avec une provision à 100% des jugements de 1ère instance.

Reprise de la provision de 60.000 € pour frais d'avocats liés à différentes procédures. Les honoraires d'avocats de l'exercice, tous contentieux confondus, se sont élevés à 55.074 € et ont donc été neutralisés.

Une provision pour litige sur un dossier dégâts avait été comptabilisée en 2015. Tout risque de procédure semblant désormais exclu, une reprise totale de cette provision est donc constatée sur l'exercice.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations générales complémentaires**

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -****Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
<b>TOTAL</b>	71 472		564
Terrains	466 202		
Constructions sur sol propre	1 965 178		4 036
Installations générales agencements aménagements des constructions	2 892		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	79 644		
Installations générales agencements aménagements divers	5 863		
Matériel de transport	200 063		26 361
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	82 009		3 416
Emballages récupérables et divers	43 060		
<b>TOTAL</b>	2 844 910		33 813
Autres participations	12 078		6
<b>TOTAL</b>	12 078		6
<b>TOTAL GENERAL</b>	2 928 460		34 383

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			72 036	72 036
<b>TOTAL</b>			72 036	72 036
Terrains			466 202	466 202
Constructions sur sol propre		0	1 969 214	1 969 214
Installations générales agencements aménagements constr.			2 892	2 892
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			79 644	79 644
Installations générales agencements aménagements divers			5 863	5 863
Matériel de transport		27 826	198 598	198 598
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			85 426	85 426
Emballages récupérables et divers			43 060	43 060
<b>TOTAL</b>		27 826	2 850 898	2 850 898
Autres participations			12 084	12 084
<b>TOTAL</b>			12 084	12 084
<b>TOTAL GENERAL</b>		27 826	2 935 018	2 935 018

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	71 472	8		71 481
Terrains	191 312	12 130		203 442
Constructions sur sol propre	513 880	73 272	0	587 151
Installations générales agencements aménagements constr.	838	289	0	1 128
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	77 460	1 657	0	79 117
Installations générales agencements aménagements divers	3 426	532		3 958
Matériel de transport	177 932	15 893	27 826	165 999
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	68 125	6 725		74 850
Emballages récupérables et divers	40 131	449		40 580
TOTAL	1 073 104	110 946	27 826	1 156 224
TOTAL GENERAL	1 144 576	110 955	27 826	1 227 705

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	8				
Terrains	12 130				
Constructions sur sol propre	73 272				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	289				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 657				
Instal.générales agenc.aménag.divers	532				
Matériel de transport	15 893				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 725				
Emballages récupérables et divers	449				
TOTAL	110 946				
TOTAL GENERAL	110 955				

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

**Tableau de variation des fonds propres**

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	2 474 070				2 474 070
Report à nouveau	81 581-	5 640			75 719-
Excédent ou déficit de l'exercice	5 863		35 018		40 880
Situation nette	2 398 351		40 658		2 439 232
Subventions d'investissement	696 406		5 750	28 686	673 471
<b>TOTAL I</b>	<b>3 094 758</b>	<b>5 640</b>	<b>40 768</b>	<b>28 686</b>	<b>3 112 703</b>

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	110 414
Total	110 414

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 597
Dettes fiscales et sociales	165 220
Autres dettes	180 748
Total	358 564

**FEDERATION DEPARTEMENTALE  
DES CHASSEURS DE L'AUDE  
Route de Rustiques – BADENS**

**CS 60059**

**11 890 CARCASSONNE CEDEX**

-----  
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR L'EXERCICE CLOS AU 30/06/2021**

Mesdames, Messieurs,

## I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AUDE** relatifs à l'exercice clos le 30 Juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre Fédération à la fin de cet exercice.

## II. Fondement de l'opinion

### 1) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### 2) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er Juillet 2020 à la date d'émission de notre rapport.



### III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe des comptes intitulé « Faits caractéristiques de l'exercice ».

### IV. Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice.

En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Fédération sur la base des éléments disponibles à ce jour concernant la constitution d'une provision pour risques et charges de 550 399 euros relatif à la restructuration de la Fédération.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Carcassonne, le 24 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes  
F.B. Audit Légal SARL

Hakim BELHABCHI

